

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze mai à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

Présents : Mme Annick ALIX FAUDEMER, M. Éric CAUVIN, Mme Esther BEUVE, Mme Catherine COQUELIN, M. Manoël DUDOUIT, M. Alain EUDES, M. Joël GAUTIER, Mme Sylvie GAUTIER, M. Emmanuel JAMARD, Mme Nathalie LECLER, M. Franck LEGIGAN, M. Sébastien LEMONNIER, M. Alain LENESLEY, M. Gilles MALICOT, M. Laurent PIEN, Mme Martine SAVARY

Excusés : Mme Sylvie ASSELIN, Mme Isabelle DEGUETTE qui a donné pouvoir à Mme Martine SAVARY, M. Pierrick DELACOTTE, Mme Laurence DUFOUR qui a donné pouvoir à M. Laurent PIEN, Mme Nathalie LEGENDRE, Mme Martine LEPAGE qui a donné pouvoir à M. Alain LENESLEY, M. Cyril PANIEL qui a donné pouvoir à Mme Catherine COQUELIN, Mme Pierrette POUSSET, M. Vivek SINGH qui a donné pouvoir à Mme Nathalie LECLER

Absents : M. Yann LECUYER, M. Serge LEMONNIER, Mme Aurélie COLLIBEAUX-VERGIN

Secrétaire de séance : Mme Sylvie GAUTIER

Date de convocation : 9 mai 2025

Date d'affichage : 26 mai 2025

Nombre de conseillers en exercice : 28

Présents : 16

Pouvoirs : 5

Votants : 21

Ordre du jour

- 1) Approbation du PV du conseil municipal du 03/04/2025
- 2) Rénovation énergétique de l'école élémentaire - autorisation de signature des marchés de travaux par anticipation
- 3) SDEM50 - modification des statuts
- 4) Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) - participation financière 2025
- 5) Fonds de solidarité pour le logement (FSL) - participation financière 2025
- 6) Participation des communes aux frais de fonctionnement des établissements scolaires pour l'année 2024-2025
- 7) RH - modification du tableau des effectifs
- 8) Décisions du Maire par délégation
- 9) Communications de la municipalité
- 10) Questions diverses
 - Projet photovoltaïque - partenariat avec le SDEM50
 - Terrains sportifs - point sur les modalités concrètes de rétrocession

M. le Maire informe que les maires de St-Lô Agglo ont visité, ce matin, le chantier du cinéma dans le cadre de la tournée des communes organisée par la communauté d'agglomération (au total 38 communes visitées).

Après vérification du quorum, Monsieur le Maire déclare ouverte la séance du conseil municipal. Mme Sylvie GAUTIER est choisie comme secrétaire de séance.

1- Approbation du PV du conseil municipal du 03/04/2025

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal décide de :

- **Approuver le procès-verbal précité.**

Pour : 21	Contre :	Abstentions :
------------------	-----------------	----------------------

2- Rénovation énergétique de l'école élémentaire - autorisation de signature des marchés de travaux par anticipation

Rapporteur : M. Alain EUDES

Par délibération n°2025-010 du 13 mars 2025, le conseil municipal a validé le programme des travaux pour la rénovation énergétique de l'école élémentaire ainsi que le plan de financement.

La consultation des entreprises de travaux est lancée selon les modalités suivantes :

1) Besoins à satisfaire

Les travaux de rénovation comportent 9 lots :

- Lot 01 – DEMOLITION - GROS ŒUVRE - RAVALEMENT
- Lot 02 – FACADES A OSSATURE BOIS - BARDAGES
- Lot 03 – COUVERTURE TUILE
- Lot 04 – MENUISERIES EXTERIEURES - SERRURERIE
- Lot 05 – DOUBLAGES - ISOLATION DES COMBLES PLAFONDS
- Lot 06 – PEINTURE - NETTOYAGE
- Lot 07 – CHAUFFAGE VENTILATION
- Lot 08 – ELECTRICITE CFO-CFA
- Lot 09 – PHOTOVOLTAIQUE

Procédure choisie : procédure adaptée (article L. 2123-1 Code de la commande publique)

Critères de jugement des offres :

1. Prix des prestations (60 %)
 2. Valeur technique (40 %)
 - Clarté de l'offre (respect de la trame, cohérence des quantités et des prix unitaires)
- 5 points**

- Qualité des moyens humains au regard des spécificités du chantier et du volume des travaux, selon une note écrite spécifique fournie par l'entreprise **10 points**
- Dispositions pour assurer l'intervention dans le respect du délai global de chantier suivant le planning prévisionnel selon une note écrite spécifique fournie par l'entreprise **10 points**
- Méthodologie proposée pour l'exécution des travaux en site occupé, analyse des contraintes et des difficultés techniques propres au chantier **10 points**
- Prise en compte des enjeux environnementaux (tri et valorisation des déchets, matériaux de réemploi...) **5 points**

Publicité légale :

- La Manche Libre (50) : avis envoyé le 28/04/2025
- Profil acheteur : <https://www.e-marchespublics.com>

Date limite de réception des offres : 30/05/2025 (12h)

Montant prévisionnel des travaux : 2 243 000 € HT

Commission d'appel d'offres (attribution du marché) : 20/06/2025 (14h)

L'exposé de ce point appelle les commentaires suivants :

- Certains élus sont dubitatifs sur le planning proposé par l'architecte qui prévoit un début de chantier dès juillet, étant donné que l'attribution des marchés se fera seulement fin juin.

Le Conseil décide de :

- **Habiliter par avance le Maire à signer le marché de travaux résultant de la consultation des entreprises, ainsi que tous avenants y afférents, relatifs à la rénovation énergétique de l'école élémentaire.**

Pour : 21	Contre :	Abstentions :
------------------	-----------------	----------------------

3- SDEM50 - modification des statuts

Rapporteur : M. le Maire

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions des articles L5711-1, et L 5211-17 ;

VU la délibération n°CS-2025-07 en date du 27 mars 2025 par laquelle le comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche (SDEM50) a accepté à l'unanimité la modification des statuts du syndicat ;

VU le projet de statuts modifiés ainsi que la note synthétique de présentation des principales modifications ;

CONSIDERANT ce qui suit :

- le syndicat doit consulter l'ensemble de ses membres concernant ces modifications, et ce, conformément aux dispositions visées ci-dessus ;

- le projet de modification statutaire a pour objet de modifier l'adresse du siège administratif du SDEM50 suite au déménagement des services dans les nouveaux locaux situés à 5 rue Célestin GERARD à AGNEAUX (50180) ;
- le projet de modification statutaire a aussi pour objet de mettre à jour certaines références réglementaires (articles législatifs et réglementaires abrogés), de compléter certaines compétences (ELECTRICITE / INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES / GAZ / RESEAUX DE CHALEUR) suite à des compléments de nature réglementaire et de préciser et ajouter certaines missions complémentaires (art. 4 des statuts) ;
- ces statuts modifiés entreront en vigueur à compter de la publication de l'arrêté préfectoral portant modification statutaire.

Le Conseil Municipal décide de :

- **Accepter la modification des statuts proposée par le Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche (SDEM50) ci-annexée.**

Pour : 21	Contre :	Abstentions :
------------------	-----------------	----------------------

4- Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) - participation financière 2025

Rapporteur : M. le Maire

Le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) a pour objectif de contribuer à l'autonomie des jeunes en les soutenant financièrement dans des moments difficiles de leur parcours (mobilité, vêtements ou outils de professionnels, frais liés à une formation...). Depuis 2018, la gestion administrative et financière du FAJ est confiée à la Ligue de l'enseignement de Normandie.

En 2024, 839 **aides individuelles** ont été accordées dont 205 aides d'extrême urgence, pour un total de 144 611 € :

- aides liées à la subsistance : alimentation, hygiène, vêtements de 1^{ère} nécessité
- aides liées à l'insertion : vêtements ou outils professionnels, formation

Le FAJ porte également des **actions collectives** (mobilité, citoyenneté, emploi, logement, subsistance) pour 75 000 €.

Chaque année, depuis 2016, la commune apporte une aide au FAJ calculée selon la formule suivante :

0,23 € X population municipale

Pour 2025, la contribution communale s'élèvera à **952 €** (0,23 € x 4 136 habitants population municipale = 951,28 € arrondi à 952 €).

L'exposé de ce point appelle les précisions suivantes :

- Il est indiqué qu'entre le 01/01/2024 et le 30/04/2025, une aide a été apportée à 3 jeunes Condéens, d'un montant total de 800 € (subsistance + insertion).

Le Conseil Municipal décide de :

- **Approuver le versement d'une contribution financière au Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) d'un montant de 952 € au titre de l'année 2025.**

Pour : 21	Contre :	Abstentions :
------------------	-----------------	----------------------

5- Fonds de solidarité pour le logement (FSL) - participation financière 2025

Rapporteur : M. le Maire

Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) est l'un des dispositifs d'aide financière du Département destiné à soutenir nos concitoyens dans leurs problèmes de logement, et notamment pour le **paiement régulier des loyers et des charges**.

Le Département finance le fonds avec le soutien financier de ses partenaires tels que la CAF, la MSA, les organismes HLM, les fournisseurs d'énergie mais également des collectivités locales depuis déjà de nombreuses années.

En 2024, 835 ménages (781 en 2023) ont pu être **relogés** grâce au FSL. 1 284 ménages (1 620 en 2023) ont été aidés pour le **paiement de leurs loyers ou de leurs factures d'énergie, de chauffage ou d'eau**.

Chaque année, depuis 2016, la commune apporte une aide au FSL calculée selon la formule suivante :

0,70 € X population municipale

Pour 2025, la contribution communale s'élèvera à **2 895 €** ($0,70 \text{ €} \times 4 136 \text{ habitants}$ population municipale = 2 895,20 € arrondi à 2 895 €).

Le Conseil Municipal décide de :

- **Approuver le versement d'une contribution financière au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) d'un montant de 2 895 € au titre de l'année 2025.**

Pour : 21	Contre :	Abstentions :
------------------	-----------------	----------------------

6- Participation des communes aux frais de fonctionnement des établissements scolaires pour l'année 2024-2025

Rapporteur : M. le Maire

Tous les ans, il est demandé aux communes sans école une participation financière au titre des frais de fonctionnement des écoles de Condé-sur-Vire qui accueillent leurs enfants.

La participation financière est fondée sur le coût de fonctionnement par élève pour chacune des écoles :

- école maternelle : 1 876,67 €. En forte hausse (+ 173,6%) par rapport à l'année dernière (685,91 €). Cela s'explique par la prise en compte, désormais possible, des frais d'ATSEM. Cette augmentation est cependant sans incidence pour les communes contributrices, puisqu'aucun élève de maternelle n'est concerné.
- école élémentaire : 588,04 €. En hausse également (+ 14,6 %) par rapport à l'année dernière (513,11 €).

Sont concernées par la participation les communes ci-après :

- **Torigny-les-Villes (Brectouville)** : 2 enfants (en élémentaire) = **1 176,08 €**
- **St-Jean d'Elle (Précorbin)** : 1 enfant (en élémentaire) = **588,04 €**

Le montant à se faire rembourser s'élève au total à **1 764,12 €**.

L'exposé de ce point appelle les précisions suivantes :

- M. le Maire rappelle les règles d'inscription scolaire pour les enfants issus d'une commune extérieure. Les parents résidant sur une commune extérieure dotée d'une école, peuvent inscrire leur enfant à Condé, mais il ne sera pas possible pour Condé de solliciter le remboursement des frais scolaires auprès de la commune de résidence.

Vu la nécessité d'actualiser le montant de la participation financière pour chaque année scolaire,

Le Conseil municipal décide de :

- **Fixer le montant de la participation financière des communes aux frais de fonctionnement des écoles pour l'année scolaire 2024-2025, comme suit :**
 - **par enfant inscrit à l'école maternelle** : **1 876,67 €** (en 2024 : 685,91 €)
 - **par enfant inscrit à l'école élémentaire** : **588,04 €** (en 2024 : 513,11 €)

Pour : 21	Contre :	Abstentions :
------------------	-----------------	----------------------

7- RH - modification du tableau des effectifs

Rapporteur : M. le Maire

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois des collectivités locales sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs de la commune pour les raisons suivantes :

- Avancement de grade de Patricia LEPAINTEUR, agent de gestion administrative polyvalent à la mairie (35h), au grade d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe ;
- Avancement de grade de Laurent MASURE, cuisinier au restaurant scolaire (35h), au grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe ;
- Suppression/recréation du poste de Nadine TERRY, agent d'entretien à Troisgots, occupant le grade d'adjoint technique, afin de permettre une réduction du nombre d'heures de travail hebdomadaire. Suite à sa demande et compte tenu de la moindre charge de travail, l'agent passera de 7h30 à 6h par semaine.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des effectifs,

Le Conseil Municipal décide de :

- **Créer, à compter du 1^{er} septembre 2025, les postes ci-dessous :**

Création de poste	Catégorie / Filière	Missions	Durée hebdo
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C Filière administrative	Agent de gestion administrative polyvalent	35h
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C Filière technique	Cuisinier au restaurant scolaire	35h
Adjoint technique	C Filière technique	Agent d'entretien	6h

- **Supprimer, à compter de la nomination de l'agent au poste ci-dessus, et après avis favorable du comité social territorial (Centre de Gestion), l'emploi suivant :**

Suppression de poste	Catégorie / Filière	Missions	Durée hebdo
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C Filière administrative	Agent de gestion administrative polyvalent	35h
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C Filière technique	Cuisinier au restaurant scolaire	35h
Adjoint technique	C Filière technique	Agent d'entretien	7h30

- **Adopter la modification du tableau des effectifs ainsi proposée ;**
- **Dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget primitif 2025, chapitre 12, articles 6411 et suivants.**

Pour : 21	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

8- Décisions du Maire par délégation

Décis-2025-51	01/04/2025	commande publique	Fourniture et pose d'un chauffe-eau à la salle des fêtes de Troisgots	1 628,40 €
Décis-2025-52	01/04/2025	commande publique	Débroussailleuses (x2)	1 450,00 €
Décis-2025-53	01/04/2025	commande publique	Mélangeur cuisine pour un logement	1 421,16 €
Décis-2025-54	02/04/2025	commande publique	Remplacement d'un caisson de VMC à la résidence La Mautelière	4 242,00 €
Décis-2025-55	02/04/2025	commande publique	Travaux de couverture pour permettre le remplacement de la VMC à la résidence La Mautelière	7 676,38 €
Décis-2025-56	02/04/2025	finances	Cession d'une borne de service (camping-car)	3 000,00 €
Décis-2025-57	08/04/2025	commande publique	Stores dans le dortoir de l'école de Mesnil-Raoult	6 780,72 €
Décis-2025-58	08/04/2025	commande publique	Revêtement bicouche sur le parking du stade Henri Binet	9 298,80 €
Décis-2025-59	08/04/2025	commande publique	Fourniture et pose de revêtements pvc dans 2 classes à l'école élémentaire	9 893,24 €
Décis-2025-60	08/04/2025	commande publique	Marquage en peinture sur parking du stade Henri Binet	1 800,00 €
Décis-2025-61	08/04/2025	commande publique	Fourniture d'enrobé à froid	1 224,00 €
Décis-2025-62	28/04/2025	commande publique	Acquisition de bancs extérieurs en bois	1 550,34 €
Décis-2025-63	28/04/2025	commande publique	Acquisition de tables et chaises pour la salle Lanchantin	8 680,32 €
Décis-2025-64	28/04/2025	commande publique	Fourniture d'une console son et d'une console lumière à la salle Condé Espace	12 328,06 €
Décis-2025-65	28/04/2025	commande publique	Réalisation d'un revêtement bicouche complémentaire au stade Henri Binet	7 524,00 €
Décis-2025-66	28/04/2025	commande publique	Fourniture de meubles de cuisine, plan de travail, sanitaires dans appartement (côté gauche) rue Saint Martin	2 542,08 €
Décis-2025-67	28/04/2025	commande publique	Fourniture de meubles de cuisine, plan de travail, sanitaires dans appartement (côté droite) rue Saint Martin	2 677,79 €
Décis-2025-68	02/05/2025	commande publique	Etude de faisabilité autoconsommation d'électricité	1 000,00 €

En réponse à une question, M. Alain EUDES apporte des précisions sur les décisions n°2025-58 et n°2025-65 relatives au parking Henri Binet. Le bicouche rouge a été prévu pour les places de stationnement, et le bicouche noir pour les voies de circulation afin de différencier les espaces et encadrer la circulation sur le parking. La partie gauche en entrant sur le parking n'a pas été traitée pour des raisons d'économie. Il s'agit de travaux provisoires faits à minima en attendant un aménagement plus conséquent couplé avec le projet d'ombrières photovoltaïques.

9- Communications de la Municipalité

▪ Eric CAUVIN :

- **Condé Mag** : l'accent sera mis sur les photos plus que sur les textes qui seront allégés.
- **Tous en short** : prévu fin août comme d'habitude.
- **Festivités du 80^{ème} anniversaire** : terminées. La commune a eu l'honneur de la visite de la Secrétaire Générale de la Préfecture, Perrine Serre, à l'occasion de la cérémonie du 8 mai. Cela entraînait des ajustements de dernière minute du protocole habituel. Le 11 novembre prochain, Condé-sur-Vire accueillera la messe cantonale. M. le Maire tient à informer que, pour son édition annuelle, la revue du Souvenir Français a consacré un résistant condéen, Alfred Duros.
- **Fête de la musique** : prévue fin juin. 3 candidatures d'artistes ont été déposées pour un concert jeunes en 1^{ère} partie. Un groupe de jeunes filles a été choisi. Pour le reste, il s'agira d'une composition variée : années 80 à 2000 / DJ jusqu'à 1h du matin.

- **Sylvie GAUTIER :**
 - **Sortie d'un nouvel agenda culturel** : la commission Culture a travaillé dessus en collaboration avec Solveig.
 - **Inauguration du Diapason** : la commission y travaille sérieusement.
 - **Jazz dans les Prés (29/06)** : difficile de l'organiser au Diapason à cause du retard du chantier. La commune étudie la possibilité de le transférer à la salle des fêtes de Troisgots. L'église de Mesnil-Raoult, que la commune avait proposée en solution de repli, n'a pas été retenue par l'organisateur.
- **Nathalie LECLER :**
 - **Portes ouvertes aux écoles** : un vrai succès à l'école maternelle. Plus calme à l'école élémentaire. Les parents étaient ravis de visiter le self. Les parents ont fait des compliments sur le fonctionnement de nos deux écoles.
 - **Repas intergénérationnel avec le SAG à la cantine** : il a été convenu avec l'association d'organiser 1 repas par mois (dernier jeudi du mois). 10 places seront réservées aux seniors. Ils déjeuneront à la même table que les enfants de maternelle et élémentaire. Le repas sera payé par les personnes âgées. 1^{er} repas prévu le 26/06. Une communication sera faite dans la presse locale.
 - **Sortie scolaire à Colleville (24/06)** : visite du cimetière de Colleville, de la pointe du Hoc et du cimetière de la Cambe.
 - **La Mautelière** : évaluation externe sur 2 jours par le cabinet O Trading & Consulting (Thomas Soëte) de Bayeux. Pas de difficultés particulières, mais des points de progression à travailler (suivi médical, formalisation des procédures, traçabilité...). M. le Maire souligne que l'intérêt de cette démarche est de permettre aux agents de réinterroger leurs pratiques professionnelles et de se remobiliser sur certains sujets.
 - **La Mautelière** : les 3 logements créés ont été loués dès leur achèvement.
- **Alain EUDES :**
 - **Chantier Le Diapason** : le 28 mai 2025 est la date officielle de livraison des travaux. Les élus sont concentrés sur le respect de cette échéance qui sera certainement difficile à tenir à cause du mois de mai avec ses nombreux jours fériés.
- **Martine SAVARY :**
 - **Illuminations de l'église de Troisgots** : pour la fibromyalgie. Monument éclairé en bleu pendant la semaine du 12 au 16/05.
 - **Sans voiture Simone (dimanche 18/05)** : a nécessité beaucoup de travail pour Solveig et Lynda (chargée de mission PVD). Nombreuses animations au programme (Prévention routière, espace ludique, coin restauration...). Une douzaine de bénévoles élus ont répondu présents. Martine les remercie.
 - **Octobre rose (samedi 04/10)** : délocalisée cette année sur la plage verte de la Chapelle-sur-Vire. L'occasion de faire redécouvrir le territoire de la commune.

10- Questions diverses

1) Projet photovoltaïque - partenariat avec le SDEM50 (M. Alain EUDES)

Le projet de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'école élémentaire (600 m² / 164,7 kWc) ainsi que le projet d'ombrrières sur la parking Henri Binet (900 m²) nous invitent à réfléchir dès maintenant au choix du montage juridico-financier. Plusieurs formules s'offrent à la commune :

- Revente à EDF (9,5 c€/kWh bloqué sur 20 ans, mais le tarif risque de chuter) :
- Autoconsommation patrimoniale (écoles, Condé Espace, Le Diapason, mairie, ateliers municipaux, Mautelière...)
- Autoconsommation collective (jusqu'à 20 km - 12 c€/kWh) : collectivités, entreprises, particuliers
- Recours à un tiers investisseur (souvent utilisé par les agriculteurs pour financer la construction d'hangars agricoles)

Pour nos projets photovoltaïques, une **solution mixte** serait privilégiée : autoconsommation patrimoniale + autoconsommation collective.

L'autoconsommation collective nécessite le recours obligatoire à une **personne morale organisatrice (PMO)** dont le rôle est :

- interlocuteur d'ENEDIS
- établissement de la clé de répartition entre les clients
- facturation aux clients

Le **SDEM50** est prêt à assumer ce rôle sous la forme d'une **PMO départementale mutualisée**. Coût : **1 000 €** étude de faisabilité (commune) + **1 500 €** droit d'entrée par site (commune) + redevance/kWh (clients).

Avantages de l'autoconsommation collective :

- possibilité de revendre l'électricité plus cher qu'à EDF (12 c€ contre 9,5 c€/kWh)
 - optimisation des surplus de production (période estivale)
 - démarche de transition écologique
 - gestion administrative assurée par le SDEM50 (jusqu'à la facturation)
- impact politique : la commune vend de l'électricité bon marché sur son territoire
- La Municipalité a décidé de faire appel aux services du SDEM50.

2) Terrains sportifs - point sur les modalités concrètes de rétrocession (M. le Maire)

- Charges transférées à la commune : 58 064,06 € (remboursées dans l'attribution de compensation versée par Saint-Lô Agglo)
- Date du transfert : septembre 2025
- Il n'y aura pas d'état des lieux de remise des équipements
- Marchés d'entretien de St-Lô Agglo (fertilisation des terrains, contrôle électrique et gaz, vérification des extincteurs, maintenance VMC...) non transférables à la commune. Cependant, les prestataires s'engagent à maintenir leurs tarifs (ex : TSE pour la fertilisation des terrains)
- Pass d'accès : ils seront changés aux frais de St-Lô Agglo

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h55.

La secrétaire de séance,
Sylvie GAUTIER



Le Maire,
Laurent PIEN

